

Le Rwanda réclame l'arrestation et l'extradition d'Aloys Ntiwiragabo

Theo Englebert

Médiapart, 25 août 2020

Le pays des mille collines, qui espère pouvoir juger celui que les rescapés considèrent comme un Eichmann rwandais, demande son arrestation et son extradition, selon nos informations.



A gauche, une photo d'Aloys Ntiwiragabo. A droite, ce même Rwandais, en février 2020

Le Rwanda a demandé l'arrestation d'un des architectes présumés du génocide rwandais, après son identification en France par Mediapart. Aloys Ntiwiragabo était le chef des renseignements militaires du Rwanda pendant le génocide des Tutsis. Il est soupçonné d'avoir planifié et supervisé les massacres.

Après la mort d'Augustin Bizimana, ex-ministre de la défense génocidaire, à la fin du printemps 2020, seuls deux des onze responsables militaires désignés par le procureur le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) comme les architectes du génocide des Tutsis continuaient d'échapper à la justice. Le colonel Aloys Ntiwiragabo est l'un de ces deux derniers suspects.

D'après une source proche du dossier, la réaction

du Rwanda ne s'est pas fait attendre après nos révélations. Kigali a transmis par voie diplomatique les documents juridiques usuels afin d'obtenir l'interpellation du suspect dont elle réclame également l'extradition.

La même source nous a fait savoir que le Rwanda attend une réaction de la France.

Le 24 juillet, dans les heures qui suivent la parution de notre enquête sur le colonel Aloys Ntiwiragabo, c'est le branle-bas de combat à Kigali.

Jamais arrêté, l'officier avait complètement disparu depuis de nombreuses années. Le Rwanda, qui le considérait en 2003 comme le n° 1 de l'aile dure des génocidaires, avait perdu sa trace. Faute de temps, l'enquête du TPIR fut interrompue en 2004. Aucun mandat d'arrêt ne visait Aloys Ntiwiragabo, que personne n'imaginait retrouver.

Alors quand la nouvelle parvient à Kigali, c'est le procureur général en personne, Aimable Havugiyaremye, qui hérite du dossier. « C'était un soulagement d'apprendre qu'il est en France et qu'il a été identifié », admet-il, interrogé par Mediapart.

Les magistrats rwandais se lancent dans une course contre la montre. Objectif : émettre un mandat d'arrêt international en bonne et due forme le plus rapidement possible pour s'assurer que les autorités françaises interpellent le suspect. Ce dernier pourrait décider de s'évanouir encore une fois dans la nature.

Pendant quatorze jours, les magistrats épluchent minutieusement les archives et sollicitent les témoins. Ils interrogent des rescapés, d'anciens membres des services de renseignement et des combattants démobilisés des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). « On a reconstitué son dossier,

puis on a poursuivi nos enquêtes et on les a terminées. Nous avons réuni vingt-cinq témoins. Un nombre que nous jugeons suffisant pour établir un acte d'accusation », affirme Aimable Havugiyaremye.

Le mardi 11 août, le Rwanda s'adresse officiellement au ministère français de la justice. Le pays des mille collines transmet son acte d'accusation et réclame l'arrestation d'Aloys Ntiwiragabo, ainsi que son extradition vers Kigali.

Les autorités judiciaires rwandaises ont également saisi Interpol (l'Organisation internationale de police criminelle) pour qu'elle émette une notice rouge à l'encontre du colonel Ntiwiragabo. Il s'agit d'un avis de recherche adressé aux polices du monde entier. L'institution internationale, basée à Lyon, examine en ce moment la demande du Rwanda.

En France, une enquête préliminaire du Parquet national antiterroriste a été ouverte il y a un mois. L'initiative du Rwanda devrait normalement accélérer le processus judiciaire et peut-être précipiter l'interpellation du suspect.

Sollicité par Mediapart pour confirmer la bonne réception des demandes du Rwanda, le ministère de la justice a refusé de donner suite, prétextant ne pas pouvoir « communiquer sur cette affaire en cours ». De son côté, le Parquet national antiterroriste ne nous a pas répondu.

Soucieux du respect des protocoles diplomatiques, Kigali s'est abstenu de réagir officiellement à la publication de l'enquête de Mediapart et à l'ouverture de l'enquête préliminaire. Désormais dans l'attente d'une réaction des autorités françaises après ses démarches, la diplomatie rwandaise s'en tient à un silence convenu.

« J'espère surtout que cette affaire ne traînera pas trop et qu'il sera arrêté », s'inquiète de son côté Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR).

Il peut s'interroger : le parquet de Kigali a transmis 42 mises en accusation aux autorités françaises

concernant des suspects de génocide, sans conséquences concrètes.

[[lire_aussi]]La France s'illustre encore aujourd'hui comme sanctuaire pour les génocidaires rwandais. Seuls trois d'entre eux ont été condamnés par des tribunaux français. Parmi les autres personnes poursuivies, deux ont bénéficié d'un non-lieu, deux ont disparu et une autre est morte sans avoir été jugée. Les 22 affaires restantes, dont la plus ancienne a débuté en 1995, avancent péniblement.

Pour les Rwandais, il est tout simplement impensable que l'un de ces scénarios se reproduise concernant le colonel Aloys Ntiwiragabo.

« J'aimerais que Ntiwiragabo soit jugé ici et que l'on récupère la boîte vitrée dans laquelle comparut Eichmann [bureaucrate nazi responsable de la logistique de l'holocauste – ndlr] à Jérusalem. Nous la customiserons pour en faire une version rwandaise », nous dit Albert Rudatsimburwa, journaliste, PDG de la radio rwandaise Contact FM à Kigali et rescapé du génocide.

Mais un problème demeure : la France refuse d'extrader les présumés génocidaires vers le Rwanda, contrairement à ses voisins européens, qu'ils soient allemands, norvégiens, hollandais ou encore danois. Malgré les efforts du pays des mille collines en matière de justice, Paris a systématiquement refusé de lui remettre les suspects.

« On dispose de tous les moyens pour pouvoir juger Aloys Ntiwiragabo. Des suspects de génocide ont déjà été envoyés par divers pays pour être jugés ici au Rwanda. Les pays qui les ont extradés sont satisfaits », tient à préciser le procureur Aimable Havugiyaremye.

Pour l'heure, celui que les rescapés considèrent donc comme un possible Adolf Eichmann rwandais est toujours en liberté dans l'Hexagone. Il est présumé innocent et, selon ses avocats, il n'a fait l'objet d'aucune convocation.